

Vœu présenté par François Dagnaud, Maire du 19e, Roger Madec, Dan Lert, Sergio Tinti et les groupes de la majorité municipale (socialistes et apparentés, écologiste et citoyens, communiste-Front de Gauche) relatif à l'occupation et au devenir de l'ancien lycée hôtelier Jean Quarré.

Conseil d'arrondissement du 14 septembre 2015

Depuis des mois, affluent aux portes de l'Europe des réfugiés venus de Syrie, d'Irak, d'Afghanistan du Soudan, d'Érythrée fuyant les guerres et les dictatures.

Notre ville est directement concernée. Paris constitue un point d'arrivée ou de passage de milliers de migrants. Les besoins humanitaires sont de plus en plus importants et les places d'hébergements créés restent insuffisantes.

L'ancien lycée hôtelier Jean-Quarré, situé à proximité de la Place des Fêtes, a été investi dans ce contexte le vendredi 31 juillet par un groupe de réfugiés amenés sur place par le collectif « La Chapelle en lutte » à la sortie des locaux précédemment occupés de l'association « Ni Putes Ni Soumises ».

Si la Ville a immédiatement demandé au collectif de quitter les lieux et de communiquer une liste des personnes présentes, afin de pouvoir prendre en charge les situations les plus urgentes et d'accompagner et d'orienter utilement toutes les autres, c'est une fin de non recevoir qui a été opposée à ces demandes. Pour autant, malgré l'engagement de la Ville de Paris et en l'absence en nombre suffisant de lieux d'accueil de prise en charge et d'hébergement et pour ne pas risquer de favoriser l'installation d'un nouveau campement « sauvage » dans nos rues aggravant la précarité et les problèmes de santé des personnes, il n'était pas possible de renvoyer à la rue ces personnes en grande fragilité.

Dans le contexte d'urgence humanitaire auquel Paris, comme toutes les métropoles d'Europe, doit aujourd'hui faire face, la mobilisation de locaux momentanément disponibles s'impose, dans tous les quartiers de la Capitale et sur l'ensemble du territoire national, dès lors qu'il s'agit à la fois d'assumer nos valeurs d'hospitalité vis-à-vis de populations en détresse, et de préserver l'ordre public.

L'ancien lycée Jean Quarré - momentanément inutilisé en dehors de l'accueil de classes relais rattachées au collège Guillaume Budé et dans l'attente de l'engagement du projet de Médiathèque inscrit dans le Programme d'Investissement de la mandature de Paris - figure dans la liste d'immeubles que la Ville se propose de mettre à disposition de la Préfecture, pour être provisoirement utilisé en centre d'hébergement d'urgence. Mais il est indispensable que les capacités d'accueil soient équitablement réparties sur le territoire parisien.

Tous les arrondissements de Paris doivent contribuer à égalité pour répartir l'accueil. L'impérieuse solidarité avec les réfugiés ne peut se faire sans une implication de tous les territoires, une réelle égalité entre les quartiers.

L'honneur de Paris, sa vocation humaniste et universaliste, pèsent dans la volonté de notre Ville d'être au rendez-vous que l'Histoire donne à nos consciences européennes. Le 19e arrondissement, où tant de familles portent la mémoire de l'exil, de l'exode et de la résistance à l'oppression, revendique sa place dans le réseau des villes solidaires qui se met en place. Il faut saluer et se réjouir des bonnes volontés locales et des soutiens bienveillants qui se proposent de venir en aide aux réfugiés, quand bien même la désorganisation actuelle du site rend très difficile la mobilisation indispensable des engagements citoyens et associatifs. Il faut aussi savoir entendre les inquiétudes de riverains, qui sont prêts à assumer leur devoir d'hospitalité à la condition que le site soit sérieusement géré et que son fonctionnement ne porte pas préjudice au respect qui est dû à leurs propres conditions de vie, compte tenu de la proximité immédiate d'immeubles habités, du collège Budé, d'une halte-garderie et d'une crèche.

Or, l'occupation actuelle fait obstacle à la transformation provisoire de Jean Quarré en centre d'hébergement ouvert à des réfugiés, digne de ce nom. Si aucun recensement des présents n'a été autorisé, les observateurs évoquent la présence de plus de 400 personnes, alors que la Préfecture évalue à 80 la jauge acceptable pour ces locaux. Aucun aménagement en centre d'hébergement n'est possible en l'état alors même que cet ancien lycée n'a jamais été conçu pour héberger de façon permanente autant de personnes. Les installations sanitaires, les règles de salubrité et de sécurité, la gestion des déchets,... le minimum n'est

pas en place. Cette promiscuité accélère la dégradation tangible de la situation à l'intérieur comme à l'extérieur. Les réfugiés sont les premières victimes de l'inertie.

La Mairie de Paris a pris une initiative utile le 24 août en rappelant que l'actuelle occupation de ses murs restait illégale, en rendant publique une liste de consignes de sécurité et en rappelant qu'il revenait à la Préfecture de prendre en charge le centre d'hébergement d'urgence.

Le temps presse de tracer des perspectives claires pour le présent et pour le devenir de Jean-Quarré, dont la transformation actée en médiathèque doit achever la requalification engagée du quartier de la Place des Fêtes. Des engagements ont été pris en ce sens pour répondre aux besoins d'équipements culturels de ce quartier populaire.

Le Conseil du 19e se déclare « arrondissement solidaire » et émet le vœu que :

- L'Etat soit rapidement en capacité de prendre en charge le site et d'y ouvrir un centre d'hébergement provisoire, après que les aménagements indispensables auront été réalisés, pour héberger dans des conditions décentes environ 80 réfugiés ;
- Ce lieu permette la prise en charge sanitaire sociale et administrative des réfugiés ou migrants ;
- Pour ce faire l'Etat organise la mise à l'abri dans les jours qui viennent de tous les migrants actuellement réfugiés sur le site;
- Une association humanitaire soit mandatée pour prendre en charge la gestion de ce site, afin de garantir la dignité des hébergés, la viabilité du centre et sa bonne insertion urbaine dans un environnement habité ;
- Les habitants solidaires et les associations volontaires soient associés à l'accompagnement des réfugiés hébergés ;
- La Maire de Paris poursuive la mobilisation de la Ville et du Département afin de mettre à disposition de la Préfecture des lieux d'accueil et d'hébergement des réfugiés dans tous les arrondissements de Paris. Au-delà de l'urgence, le 19e restera solidaire dans la recherche de solutions durables si elles s'avèrent nécessaires ;
- La Ville lance d'ici la fin de l'année 2015 le concours d'architecture portant sur la transformation de l'ancien lycée Jean-Quarré en médiathèque, pour permettre un démarrage effectif des travaux à l'été 2017 et l'ouverture de la Médiathèque dans le courant de la mandature, en cohérence avec l'inscription du projet au PIM 2014/2020.